

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0023648

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : D2881 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BOUKHARI Hassane

Date de naissance : 11/11/1954

Adresse : Leu

Tél. : 06 66 41 46 97 Total des frais engagés : (150,00 + 154,00) = 304,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SEDRATI BLAQUER Brigitte
MEDECINE GENERALE
21, Rue Peronne, Belvedere, Casablanca
Tél : 05 22 24 62 91

Date de consultation : 15/12/2023

Nom et prénom du malade : BOUKHARI Hassane Age : 11/11/54

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Toux aigüe

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca Le : 27 DEC 2023

Signature de l'adhérent(e) : DA



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/12/2023	INP	1	USD 04	Dr. SEDRATI BLAQUER Enguerrand MEDECINE GENERALE 21, Rue Belvedere Belvedere Casablanca Tél : 05 22 24 62 91

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. SEDRATI BLAQUIER Brigitte

Diplômée de la Faculté de Médecine de Paris

CHU COCHIN PORT - ROYAL

MEDECINE GENERALE

21, RUE PERONNE (BELVEDERE)

TEL.: CAB. 05.22.24.62.91

الدكتورة السدراطي بلاكيي بريجيت

خريجة كلية الطب بباريس

الطب العام

21، زنقة بيرون (بيلفيدير) الدار البيضاء

هاتف العيادة : 05.22.24.62.91

Casablanca, le

15/12/2013

Bouktaoui Hassane

52 DH

- SRECT 6

1 sachet ap 03 repas
x 05 Jus.

55 DH

Alex 3 SRECT 6

46 DH

LOT : 4138
PER : 05-28
P.P.V : 46 DH 60

3 Pillars x 05 Jus.

1 cp 1/2 h auvert 03 repas
x 05 Jus.

154 DH

Dr. SEDRATI BLAQUIER Brigitte
MEDECINE GENERALE
21, Rue Peronne Belvedere Casa
Tél : 05 22 24 62 91

- Riz poé breus cuit
- Viandes fles riz rafraîchi
poulet au steak.
- Le poulet poêlé au
feu - (cuisse) (mains)
- bananes
- Pommes cuites
- Légo + poés fles

Dr. SEDRATI BLAQUIER
MEDECINE GENERALE
21, Rue Perronne Belvedere, Casa
Tél. 05 22 24 62 91

21, Rue Perronne Belvedere, Casa
Tél. 05 22 24 62 91